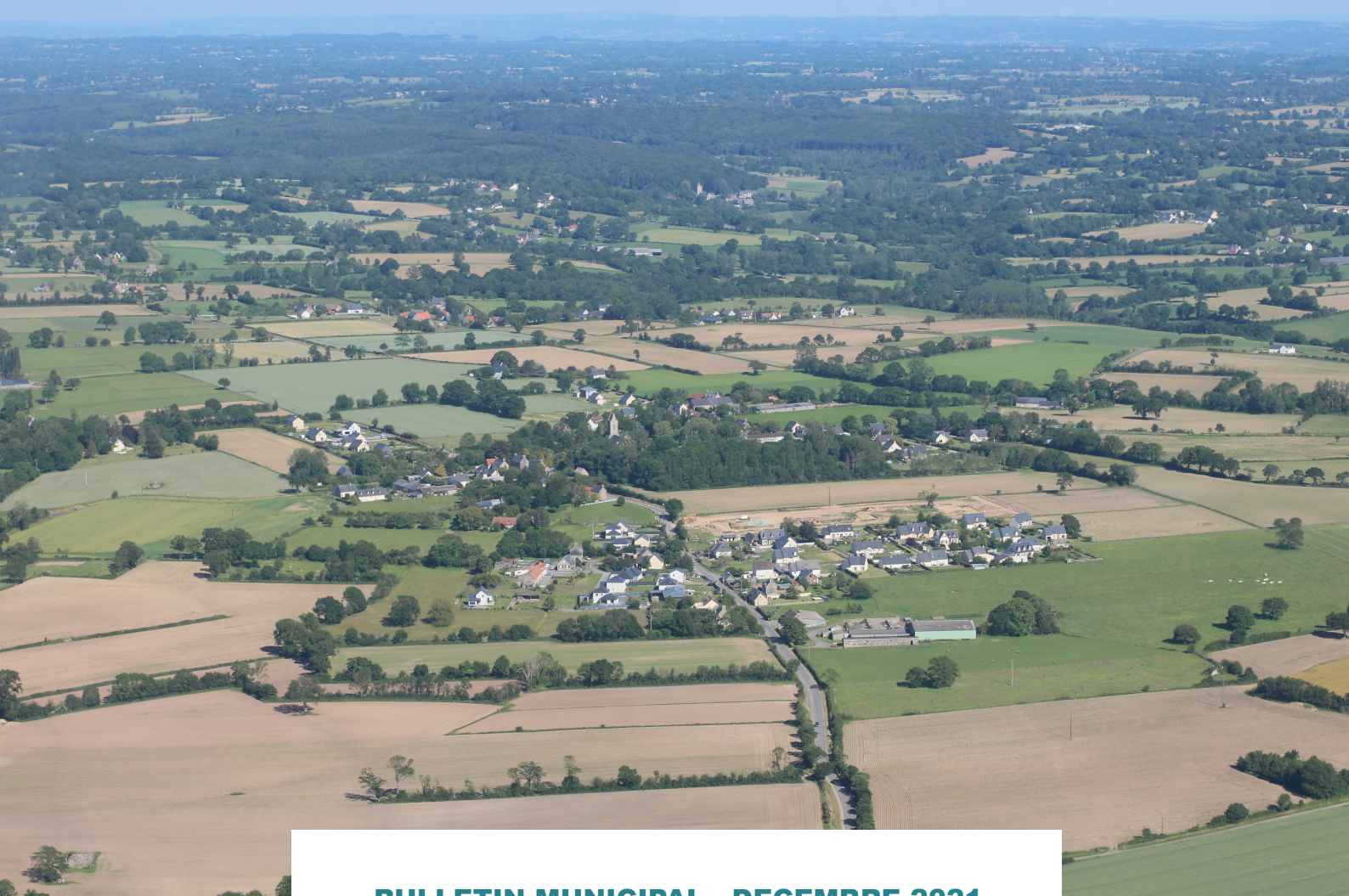




BULLETIN MUNICIPAL - DECEMBRE 2021

SAINT AUBIN DES PREAUX

Mairie - 173 route de la Mairie
50380 SAINT AUBIN DES PREAUX
Tel. 02 33 51 68 76
mairie.staubinpreaux@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture : Mardi de 14h30 à 16h30 et Jeudi de 16h30 à 19h00

saint-aubin-des-preaux.fr

En ce début d'année 2022, au nom de la municipalité de Saint-Aubin-des Préaux, permettez-moi de vous adresser à toutes et à tous ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de bonheur, réussite et prospérité pour cette nouvelle année.

Je voudrais remercier dans ce contexte difficile l'équipe enseignante et les ATSEM qui ont assuré un service de qualité pendant ces longs mois de pandémie. Il a fallu qu'elles s'adaptent à cette situation inédite ce qu'elles ont réussi de manière très professionnelle. Malgré une amélioration très nette de la conjoncture, nous devons garder toujours une grande vigilance en respectant le protocole sanitaire car nous n'avons toujours pas atteint la fin de cette pandémie.

Le 07 mai 2021, je suis allé chez le notaire pour la signature définitive de la vente de « la Mougine ». Pour la restauration future de l'intérieur de notre église, cet acte m'a donné la possibilité de contacter des entreprises pour leur demander des devis afin de traiter les fondations et certains endroits de la structure pour éviter les remontées d'eau et les infiltrations des façades, ce qui impactera toute restauration future de l'intérieur de notre église.

Le deuxième gros chantier de ce mandat est l'effacement des réseaux dans le centre bourg ainsi que la sécurisation aux abords de l'école. M. TRIBONDEAU Georges a fait don à la commune d'une bande terrain d'un mètre cinquante, ce qui permettra de réaliser un cheminement sécurisé pour que les parents puissent conduire leurs enfants en classe ou en garderie en toute sécurité.

Comme vous avez pu le constater, un lotissement de 25 parcelles route de la mer est en cours de réalisation. Les premières constructions vont y voir bientôt le jour car un nombre conséquent de permis de construire a été déposé en mairie cela permettra de pérenniser notre école. Une étude pour la sécurisation de la route de la mer est en cours par les services du département à la suite de ma demande et de l'appui d'une pétition des riverains car il est constaté que certaines personnes roulent trop vite et ne respectent pas les priorités.

Ces points principaux n'excluent en rien les actions de tous les jours qui sont réalisées par les adjoints, les conseillers et le personnel communal que je remercie pour leur efficacité et leur engagement.

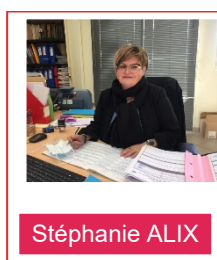
Le conseil municipal et moi-même devons vous inviter à la traditionnelle cérémonie des vœux salle Christophe AUGUIN. Vu l'évolution de la pandémie, nous sommes contraints avec regret de l'annuler.

Pour conclure je vous renouvelle à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2022, vœux d'espoir, d'optimisme, de liberté et de futur retrouvés qui sont les moteurs de notre quotidien. Prenez soin de vous et de vos proches.

Votre maire,

Daniel HUET.

Les secrétaires de mairie



Naissances

Nos meilleurs vœux de bienvenu à

- CHARBONNEL Agathe née le 03 février 2021 à Avranches
- BIRÉE Noam né le 16 mars 2021 à Avranches
- DADALA Alice née le 08 mai 2021 à Avranches
- PISKUNOWICZ GOMES Ana née le 29 juillet 2021 à Avranches
- CHILAYÉE Enaël né le 06 août 2021 à Avranches
- LÉPINE Capucine née le 26 août 2021 à Avranches

Mariages

Toutes nos félicitations à

HERPIN Clarisse et DUPREY Pascal le 12 juin 2021.

Décès

Nos sincères condoléances aux proches de

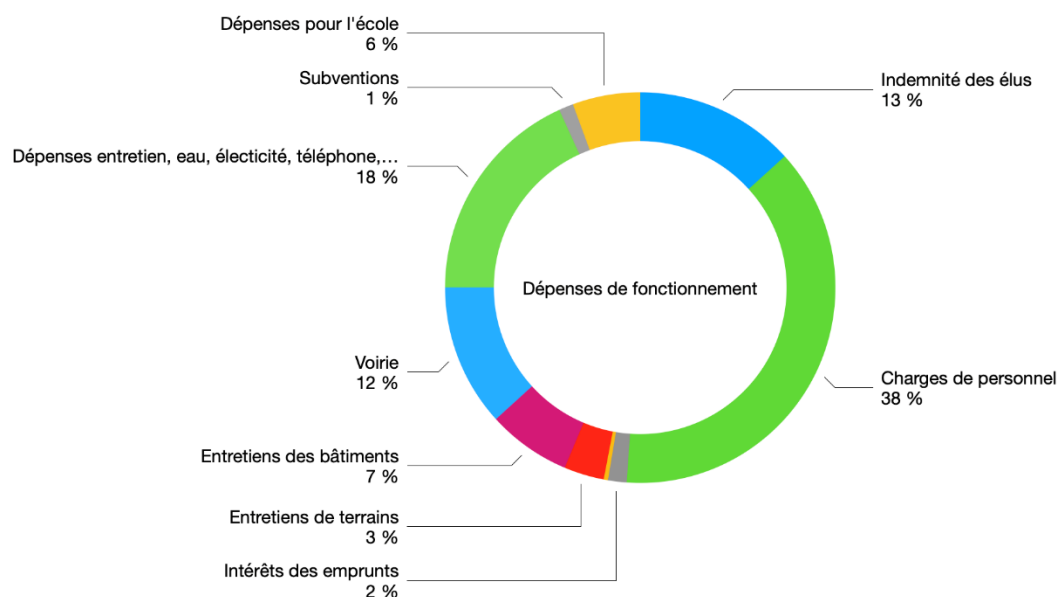
- Mlle ANQUETIL Michèle décédée le 11 mars 2021 à Avranches.
- M. TAILLARDAT André décédé le 12 mars 2021 à Avranches.
- M. VAUGRENTE Fabrice décédé le 10 juillet 2021 à Granville.
- M. KALADGEW Elie décédé le 23 juillet 2021 à Caen.
- Mme YVER Andrée décédée le 26 octobre 2021 à Avranches, elle était la doyenne de la commune.



Née le 21 avril 1933, Michèle ANQUETIL s'est éteinte le 11 mars 2021.

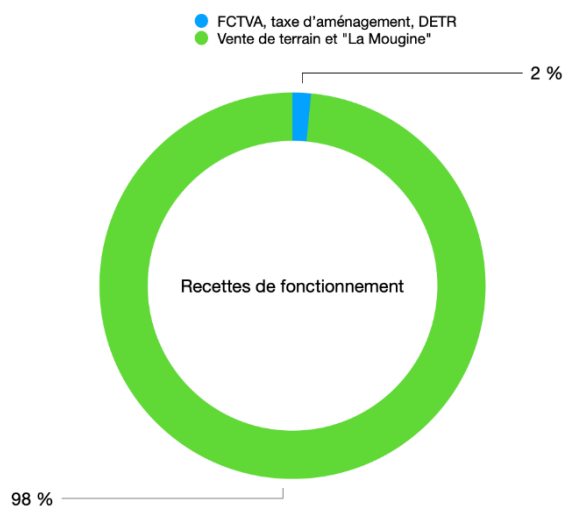
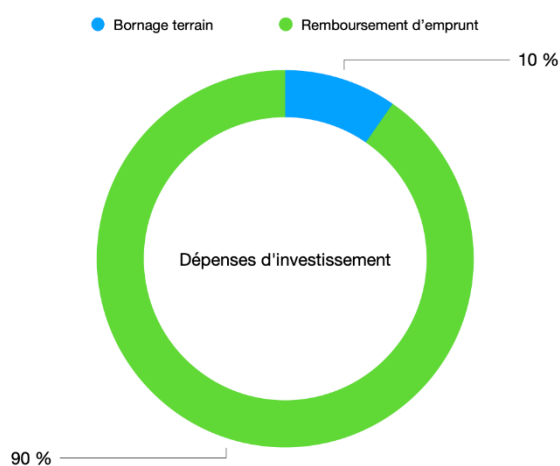
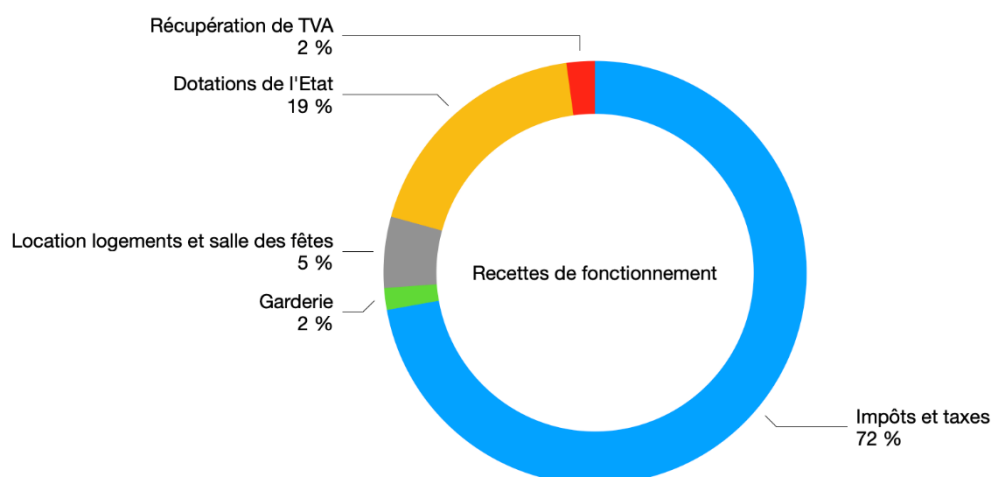
L'historienne de Saint-Aubin-des-Préaux nous a quitté.

Elle animait avec simplicité et gentillesse un groupe de recherches locales sur les hameaux, l'école et aussi les vieux métiers.



Projets

- L'effacement des réseaux (1^{er} trimestre 2022)
- Acquisition d'une bande de terrain, route de la mairie
- Restauration extérieure de l'église





Travaux dans l'école

- Électricité et plomberie : 2 512,03 €
- Maçonnerie carrelage : 3 300,04 €
- Peinture : 2 798 €
- Menuiserie : 1 818,55 €
- Remplacement chauffage : 671,06 €



Divers travaux de voirie : 4 443 €



Pose d'une clôture au logement communal : 3 697,73



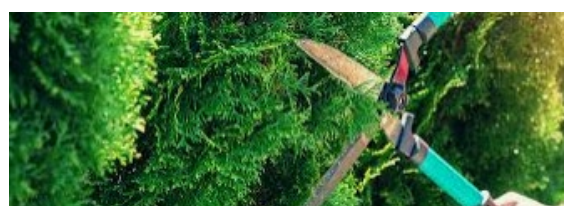
Aménagement chemin parking – école : 17 469,85 €



Remplacement de la clôture au boulodrome : 984 €



Entretien « La Mougine » : 2 772 €



Entretien espaces verts : 4 032 €

Le compostage

Valoriser vos déchets végétaux

Vous souhaitez valoriser vos déchets végétaux ?

Le compostage vous permet d'obtenir un amendement organique naturel et de qualité à la maison. C'est également une bonne alternative pour espacer vos dépôts de déchets verts à la déchèterie. De plus, allégez votre poubelle.



Les déchets putrescibles représentent environ 30% du poids total de vos ordures ménagères !

Pour limiter les quantités de déchets verts à évacuer, pensez également à utiliser les tontes en paillis, appliquées en couche épaisse, elles empêchent les mauvaises herbes de pousser et permettent un maintien de l'humidité.

Granville Terre et Mer vous offre la possibilité d'acquérir un composteur pour 10€.



Faites votre demande par téléphone au 02 33 91 92 60 ou directement au service déchets !

Un agent vous recontactera pour la livraison de votre composteur sur le site de la déchèterie de Granville. Un guide du compostage ainsi qu'un bio-seau sont fournis avec le composteur.

Que mettre dans votre composteur ?

- Tontes de gazon, Fleurs fanées
- Tailles, branchages taillés
- Paille, feuilles mortes, sciure
- Papiers, cartons
- Filtres et marc de café, sachets de thé
- Coquilles d'œufs
- Mouchoirs

Activités bruyantes

Horaires autorisés pour les activités bruyantes :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h puis de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h puis de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Brûlage des végétaux

Il est interdit de brûler dans son jardin. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.

Vous pouvez également en faire un compost individuel, le service déchets de Granville Terre et Mer met à votre disposition des composteurs

Frelon asiatique

Ne prenez pas de risques. Ne vous approchez pas d'un nid de frelon asiatique.

Si vous localisez un nid de frelons asiatiques, **venez le signaler en mairie** en indiquant vos coordonnées ainsi que la localisation du nid.

Divagation des animaux

La divagation des animaux est interdite et peut être punie par des contraventions.

Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci.

Le propriétaire d'un animal, ou celui qui en a la surveillance, pendant qu'il est à son usage, est le responsable du dommage que l'animal a causé. Suivant la gravité du dommage, ces peines auront alors un caractère contraventionnel ou correctionnel.

Déchets ménagers

Le ramassage des conteneurs est assuré le jeudi matin par les services de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer. Il faut déposer les sacs la veille au soir aux endroits autorisés ; tout dépôt sauvage fera l'objet d'une verbalisation (120€).

Les bons rapports de bon voisinage s'entretiennent au quotidien

Vous êtes propriétaire, locataire d'un bien et avez des voisins.

- Prévenez vos voisins si vous devez exceptionnellement faire du bruit en dehors des plages horaires réglementées.
- Prenez toutes mesures de précaution pour ne pas gêner quotidiennement la tranquillité du voisinage.
- Maîtriser vos animaux s'ils deviennent bruyants

79 élèves ont fait leur rentrée en septembre 2021.

Saint-Pierre-Langers :

19 élèves TPS-PS Mme Besnard (directrice) / Mme RESBEUT secondées de Mathilde

24 élèves GS-CP Mme Viry secondée d'Anita

Saint-Aubin-des-Préaux :

16 élèves CE1-CE2 Mme PELLIER

20 élèves CM1-CM2 Mme DUPREY

Effectif stable, 2 élèves arriveront en début d'année 2022 en CE1 et CM2.

La garderie périscolaire

Elle ouvre le matin à 7h30 et ferme le soir à 19h00.

Elle est assurée par Séverine et Mathilde.

Les tarifs sont de 0,50 € le matin et 1 € le soir avec le goûter.

Le paiement s'effectue sur facture avec possibilité de régler en ligne.

Le transport

Le transport des enfants entre les deux sites (matin et soir) est pris en charge par le Conseil Régional.

Celui du midi est pris en charge par les deux municipalités.

La cantine

Françoise la cantinière prépare les repas, elle est secondée pour la préparation et le service d'Anita, Séverine, Mathilde et Manon.

Le prix du repas est de 3,10 € ou 1,50 € pour les enfants allergiques et qui apportent leurs repas.

2 services de repas sont assurés chaque midi.



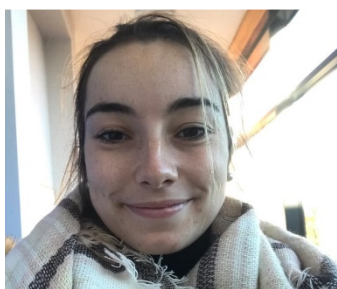
Anita LEMÉE



Séverine CHORIN



Françoise BESNIER

**Manon FOURNIER****Mathilde ROBLIN**

Projets d'école / sorties scolaires

Musique

Une intervenante viendra à l'école pour 10 séances de 45 minutes par classe au 3ème trimestre.
Arts plastiques : Sandrine Besnard, artiste plasticienne interviendra 10 séances au cours de l'année. Fabrication d'un tipi avec les PS -MS.

Des cabanes en forêt pour les plus grands, des créations en argile, du papier avec des éléments naturels...

Explorer le monde

Activités en forêt de la Lucerne au cours des saisons...

Natation

9 séances de natation ont eu lieu à l'automne de la GS au CM2.

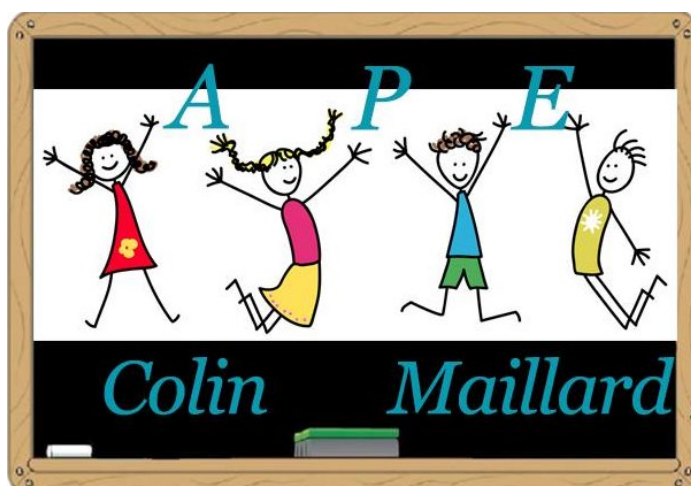
Premiers secours

Manche formation à Saint-Pair-sur-mer interviendra au sein de l'école afin de former les élèves aux premiers gestes de secours.

Les horaires de classes

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- Saint-Aubin-des-Préaux : 8h50 à 12h15 & 13h55 à 16h30
- Saint-Pierre-Langers : 8h55 à 11h55 & 13h25 à 16h25



Cette année, comme les précédentes, l'association peut compter sur la présence régulière d'une dizaine de parents pour organiser ses actions. Merci aux nouveaux membres qui nous ont rejoint et nous invitons tous les parents qui le souhaitent à venir à nos réunions. C'est essentiel pour compenser les départs de ceux dont les enfants sont rentrés au collège.

Comme chaque année scolaire, l'A.P.E a l'ambition de soutenir financièrement l'équipe enseignante afin qu'elle mette en place des projets éducatifs, complémentaires aux programmes d'enseignements officiels. Sorties en forêt aux quatre saisons, ateliers d'art visuel animés par une intervenante professionnelle. Ces projets sont une plus-value pour l'éducation des élèves mais également, pour cultiver l'image dynamique de notre « petite » école et par la même, celle de notre commune. Ainsi, nous tenons à remercier la municipalité de son fidèle soutien car l'association, malgré son dynamisme, ne peut pas assumer seule les frais nécessaires à la mise en place des projets des enseignantes.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Pour l'association, son Président, Christophe LEROUX



Du papier pour nos projets !

L'APE Colin Maillard vous informe de la mise en place d'une opération de récolte de papiers à partir du 20 décembre 2021.

L'objectif est de favoriser le recyclage local et d'obtenir des financements pour les futurs projets de l'école.

Concrètement, vous n'avez qu'à jeter le papier dans le containers mis à disposition derrière l'école.

C'est facile, gratuit et vous agissez pour la planète !

Les containers sont gourmands et acceptent tous types de papiers :

- Papiers imprimés
- Journaux
- Catalogues
- Magazines
- Manuels scolaires
- Livres
- Annuaires
- Photos



En revanche, Ils ne digèrent pas :

- Papier Kraft
- Carton
- Autres matériaux que le papier

Merci à tous pour votre implication et n'hésitez pas à mobiliser votre entourage pour récolter un maximum de papiers !

Les assistantes maternelles

Mme FONTAINE Elodie - 183, route de la Malenfandière - 02.50.06.02.84

Mme GRIVEL Claudine - 64, route de la Malenfandière - 02.33.90.94.88

Le relais parents - assistantes maternelles

Le relais parents - assistantes maternelles est un lieu d'informations et d'échanges gratuit à destination des parents, futurs parents employeurs et assistantes maternelles agréées ou candidates à l'agrément. Il a pour mission d'accompagner les familles dans leurs démarches de recherche et d'embauche d'une assistante maternelle agréée indépendante. Pour favoriser la proximité, le service Relais Parents - Assistantes maternelles s'articule autour de trois pôles situés à la Haye-Pesnel, à Bréhal et à Granville.

Chaque pôle propose :

- Des permanences d'accueil aux parents et assistantes maternelles aussi bien sur des questions générales que techniques ;
- Des temps d'éveil hebdomadaires pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ;
- Des animations ponctuelles (soirées débats, moments festifs, sorties pédagogiques...) ;
- Un accompagnement dans la recherche d'une assistante maternelle ;
- Une aide administrative : contrat, convention collective, régime fiscal, prestations ...
- Des temps d'activités d'éveil, des moments festifs, des soirées-débats...

Pour connaître les horaires de votre pôle, contactez la Maison de la Petite Enfance au 02 33 69 20 60 ou par mail à l'adresse servicepetiteenfance@granville-terre-mer.fr.

L'Espace du Tout Petit, c'est quoi ?

Un lieu d'écoute et d'accueil convivial enfant/parent

Une entrée libre, gratuite et anonyme pour passer un moment avec son enfant (de moins de 6 ans)

Un accueil par des professionnels de la petite enfance

Une évolution et une sociabilisation de l'enfant dans un environnement collectif

Informations pratiques

Entrée libre et gratuite

Pour les enfants de moins de 6 ans

Horaires d'ouverture : tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 15 h 30 à 17 h 30

Lieu : Maison de la Petite Enfance

Entrée libre et gratuite

Pour les enfants de moins de 6 ans

Horaires d'ouverture : tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 15 h 30 à 17 h 30

Lieu : Maison de la Petite Enfance

Amicale des Anciens Combattants



2021 une année en demi-teinte avec une amélioration en fin de saison qui nous a permis d'assurer les commémorations du 11 novembre dans de bonnes conditions, cérémonie du souvenir qui nous a rassemblés comme chaque année au monument aux morts pour y déposer une gerbe. Je remercie chaleureusement toutes les personnes présentes à cette manifestation.

Cette année l'Office National des anciens combattants a décerné à Monsieur HERPIN Michel le diplôme d'Honneur avec médaille de porte-drapeau en reconnaissance de ses 17 années de présence dans les diverses commémorations avec le drapeau de Saint-Aubin-des-Préaux moment émouvant qui s'est terminé par un sympathique vin d'honneur.

Je terminerais en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et que 2022 vous apporte sérénité santé et bonheur.

Le Président,
LEMAITRE Jean-Claude.



Société de chasse de la vallée du Thar

Afin de défendre nos acquis menacés dans nos campagnes, 7 000 ruraux se sont réunis à Caen le 18 septembre dernier.

A l'appel de notre Président National, Willy SCHRAEN, l'ensemble des Fédérations de Chasseurs Normands a motivé les forces vives de la ruralité : chasseurs, pêcheurs, éleveurs, agriculteurs pour marquer les esprits et défendre leur mode de vie et leurs activités de loisirs ou professionnelles.

C'est dans une ambiance conviviale et sous le soleil au son des piboles et des cors de chasse que le défilé a parcouru les rues de Caen.

J'ai toujours prôné la sécurité, le respect mutuel avec chacun : chasseurs et non chasseurs, cet item revient tous les ans dans mon mot de Président.

Cet automne a débuté la formation obligatoire décennale de remise à niveau sur la sécurité pour chaque chasseur, formation voulue par la Fédération Nationale des Chasseurs. Nous sommes déjà une dizaine à l'avoir faite.

Le nombre d'accidents de chasse en France a diminué de 41 % depuis 20 ans. Cependant, un seul accident serait encore de trop et la sécurité doit être le souci constant de chacun. Un accident de chasse se traduit par des vies brisées : celle de la victime et celle de l'auteur, des familles éprouvées, des amitiés détruites... C'est aussi une très mauvaise image de la chasse.

C'est à nous d'appliquer sans faille ces règles d'or de la sécurité, de les respecter pour que la chasse reste un plaisir.

Je remercie la Municipalité de Saint-Aubin-des-Préaux pour l'attribution d'une subvention au titre d'association loi 1901.

A mes amis Chasseurs et à tous les habitants de Saint Aubin des Préaux, je vous souhaite de Bonnes Fêtes de Noël et vous présente mes Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année 2022.

Le Président,
Damien PERROUAULT.

Inscription sur liste électorale

Vérifiez que vous êtes bien inscrit(e) dans votre commune avant de vous rendre aux urnes sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Si vous êtes inscrit, le site vous renvoie l'adresse de votre bureau de vote et votre numéro d'ordre sur la liste de la commune.

Si vous n'êtes pas inscrit, vous êtes invité à vous inscrire ou bien en vous adressant à la mairie, ou bien en passant par la télé-procédure :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Les inscriptions peuvent être effectuées tout au long de l'année jusqu'au 6^{ème} vendredi qui précède un scrutin.

Dates à retenir :

- Les élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022.
- Les élections législatives : 12 et 19 juin 2022.

Journée Défense et Citoyenneté

L'organisation de ma JDC maintenant en ligne :

Mon compte me permet de

- Dialoguer avec mon centre de service national et obtenir toutes les informations pratiques sur ma JDC
- Télécharger ma convocation et obtenir des informations sur le lieu de ma JDC
- Télécharger mon attestation de participation pour pouvoir passer mes examens et mon permis de conduire

Géoportail de l'urbanisme

Le but de ce portail est de simplifier l'accès aux documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique. Si vous souhaitez consulter les documents rendez-vous sur le site :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Vous pouvez alors effectuer une recherche par lieu ou par l'identifiant de la parcelle cadastrale.

L'assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme (ADAU)

L'ADAU permet aux usagers d'être guidés au plus près de leurs besoins pour constituer un dossier complet intégrant l'ensemble des pièces complémentaires attendues. Cette démarche réduit les rejets de dossier, de contentieux et toute autre difficulté liée à une demande d'autorisation d'urbanisme.

L'internaute renseigne en premier le lieu ses travaux : il peut désigner précisément la parcelle concernée sur une carte interactive. Il est ensuite guidé par une série de questions en fonction notamment du type de travaux envisagés et de son projet.

A l'issue de ce guidage en ligne, l'utilisateur accède à une interface épurée, ne comportant que les champs et les pièces nécessaires à son projet, dans le cadre du formulaire cerfa correspondant qui est alors automatiquement rempli.

Une fois finalisé, l'utilisateur récupère son dossier complété pour le télétransmettre ou le déposer en mairie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

Plus d'informations sur saint-aubin-des-preaux.fr – Décembre 2021

**Chocolatier**

www.4acinq.fr

ALLEAUME Nicolas

06.63.17.99.69

Création sacs et accessoires

<https://www.atelierb-creations.fr>

BRIERE Nicole

06.17.32.09.95

**Camping hôtellerie de plein air, alimentation, bar, restaurant**

<https://www.lez-eaux.com>

Château LEZ EAUX

02.33.51.66.09

GREEN MINI GOLF

CLERAUX Sylvain

06.88.67.14.14

**Plaquiste, aménagement de combles et intérieur**

BEAUDET Cyril

02.33.67.36.62

cyril.beaudet@neuf.fr

Assistante administrative Indépendante Ponctuelle ou régulière

DADALA Corinne

02.13.88.62.96

corinne.dadala@gmail.com

**Taxi**

02.33.50.70.52

**Maçonnerie, entretien de parcs**

DURIER Sébastien

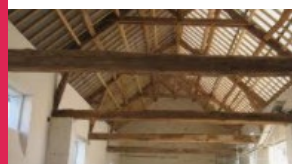
06.85.62.94.20

Menuiserie bois, alu, PVC, ébénisterie, charpente, agencement, cloisons sèches

DESHOGUES Nicolas

02.33.90.96.27

menuiserie.deshogues@gmail.com

**Menuisier, plaquiste**

GRIVEL Quentin

06.74.76.08.07

quentingrivel@gmail.com

Menuisier, plaquiste

GRIVEL Jean-Jacques

06.80.11.61.47

jjgrivel@gmail.com

**Paysagiste, ménage, repassage, portage de courses**

GOURDEL Anthony

06 22 87 52 13

linda.anthony@live.fr

**Maçonnerie carrelage**

GOMES José

06.41.24.23.00

bagavundo@live.fr





La salle des fêtes de Saint-Aubin-des-Préaux a une capacité d'accueil de 80 personnes.

Les tarifs :

Habitants de la commune (vaisselle comprise)	115 €
Habitants hors commune	180 €
Vin d'honneur, réunion	30 €
Location de vaisselle	0,76 € le couvert complet
Electricité	0,17 € le KW/h
Caution	200 €

Les associations de la commune qui ont un intérêt communal, à savoir : le comité des fêtes, l'association de chasse, l'association des parents d'élèves et l'association des anciens combattants, la location est gratuite une fois par an et ensuite 60 €.

Pour les autres associations communales 60 €.

La salle est équipée d'un limiteur de niveau sonore, un afficheur lumineux indique en continu la valeur instantanée du son et la moyenne du niveau sonore sur une minute.

Dès que la valeur instantanée dépasse 95 décibels au capteur, le signal orange se met à clignoter. Il faut immédiatement réduire le niveau sonore. Lorsque, pendant une minute, la moyenne du niveau sonore dépasse 95 décibels, le signal rouge se met à clignoter et l'alimentation des prises est automatiquement coupée. Après la troisième coupure, l'alimentation électrique est définitivement coupée.

En cas d'infraction constatée : neutralisation du capteur de son ou de blocage du détecteur de son (après la troisième coupure de l'alimentation électrique), une amende de 50 € sera facturée au locataire de la salle.

Repas des aînés



Le repas des aînés de la commune de Saint-Aubin-des-Préaux s'est déroulé le dimanche 7 novembre dernier à la salle des fêtes en présence de M. et Mme AUMONT Joseph doyens de la journée âgés de 91 et 88 ans. Les doyens de la commune absents à ce repas sont M. BERNARD Robert et Mme MARION Louise âgés respectivement de 92 et 97 ans. Cette journée animée par des musiciens a été conviviale.

Co-pr sidentes : Marie-Mathilde LEZAN et Delphine DESMARS

Cette Association a pour objet la mise en  uvre de toute action en faveur de la personne  g e :

-  tre   l' coute des retrait s et des personnes  g es sur le territoire concern  et faire remonter leurs besoins aux organismes comp tents,
- R pondre aux attentes de ces personnes,
- Organiser des activit s d'information, de pr vention et d'animation diverses.

Deux axes principaux pour l'ann e   venir :

- D velopper le num rique en direction des personnes  g es ;
- Renforcer le r seau de visiteurs L' claircie. **L'objectif du r seau est d'aller visiter les personnes  g es isol es, cr er du lien social, lutter contre l'isolement.**



Quelle fr quence pour ces visites ?

Au moins une visite par mois,   raison d'1   2 heure(s).
Si la r gularit  prime, la fr quence et la dur e des visites ne sont pas impos es.
Ce sont le b n vole et la personne visit e qui les d terminent librement.



Qu'apporte le r seau ?

Beaucoup de fraternit , des moments d' changes et de retours d'exp rience entre b n voles et un accompagnement possible par des professionnels (encadrement, soutien, formation...).

  qui s'adresser pour proposer ses services ?

Au P le senior de la Ville de Granville

02 33 61 86 87

Une visite du r seau L' claircie, c'est une rencontre entre une personne seule   son domicile et un visiteur b n vole, pour partager un moment convivial.

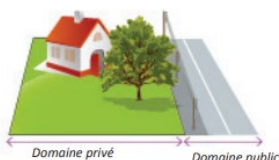
L'élagage en toute sécurité

L'élagage une action indispensable

Les branches d'un arbre, situées à proximité d'une ligne électrique sous tension, peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre¹. Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer, ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

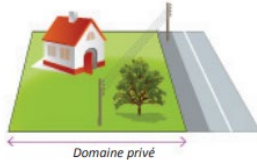
Qui est responsable ?

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

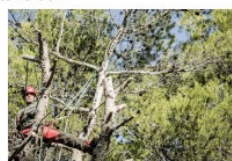


En tant que propriétaire ou occupant, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés et fossés).

L'élagage est à la charge d'Enedis



Lorsque le réseau électrique² est sur votre propriété, Enedis assure l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect des distances de sécurité³. Au préalable, chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur, prestataire d'Enedis, de son intervention.



Lorsque les branches ou la chute d'arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000€. En cas de manque d'entretien, votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

L'élagage relève de la responsabilité deux possibilités :

1 Je confie mon élagage à une entreprise spécialisée

Je demande à une entreprise spécialisée de réaliser les travaux. Elle effectue les démarches administratives et réalise l'élagage en respectant les règles de sécurité du **Code du Travail**. Selon les cas, des frais de mise hors tension ou de protection du réseau pourront être facturés par Enedis pour **garantir la sécurité des intervenants**.

2 J'effectue moi-même l'élagage

Je décide d'effectuer moi-même l'élagage. Je suis tenu de respecter la réglementation en vigueur notamment :

- Etablir la Déclaration de Travaux à l'aide du document Cerfa N°14434 (disponible en Mairie ou sur le site du ministère www.service-public.fr), ainsi que la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- Suivre les recommandations et plus particulièrement les mesures de sécurité indiquées par Enedis dans sa réponse. Le cas échéant, j'aurai à supporter les frais de mise hors tension ou de protection du réseau facturés par Enedis pour permettre l'élagage en toute sécurité.
- Respecter les distances d'élagage selon la norme NFC11-201 (précisées au verso).

Le bon conseil

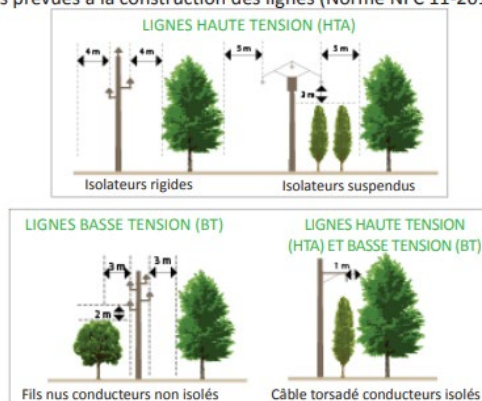
Elaguer régulièrement votre végétation

Une fois l'élagage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir systématiquement une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

Distances de sécurité minimales après élagage

Attention : Les distances varient suivant le type de lignes.

Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (Norme NFC 11-201)



En cas de doute sur ces distances de sécurité, n'hésitez pas à nous contacter.

Les gestes indispensables pour ma sécurité

- Il est vivement recommandé de :
 - Ne pas s'approcher ou approcher un objet à moins de 3 mètres d'une ligne.
 - Ne pas toucher les fils, même s'ils sont tombés à terre.
 - Ne pas commencer l'élagage avant d'avoir reçu la réponse d'Enedis suite à votre déclaration de travaux.

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le 09 726 750 + 2 chiffres du département⁴

Cultivez votre vigilance

SITUATIONS CONCERNÉES

- Utilisation d'engins de grande hauteur
- Travaux en sous-sol (fosse ou tranchée)
- Arrosage

CONSIGNES À RESPECTER

- Ne manœuvrez pas seul sous les lignes électriques.
- Équipez vos engins de détecteurs de présence de lignes avec avertisseur sonore ou visuel.
- Restez à l'intérieur de votre engin si celui-ci a accroché une ligne.
- Ne faites pas de feux sous les lignes.
- Manipulez les tuyaux d'arrosage en position horizontale et loin des lignes.
- Ne rehaussez pas votre terrain et ne stockez rien sous une ligne électrique.
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.
- Vérifiez les consignes d'usage lorsque vous utilisez un groupe électrogène pour vos travaux.
- Mettez à la terre les parties métalliques de vos silos, hangars provisoires et appareils de levage.
- Avant tous travaux à proximité d'un ouvrage électrique, il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet de travaux / déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début de vos travaux. Rendez-vous sur : www.reseaux-et-canalisations.eneris.fr





ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Si vous souhaitez rencontrer un technicien, une permanence est à votre disposition tous les vendredis de 14h00 à 16h00. Pour tout rendez-vous en dehors de cette permanence, merci de prendre contact impérativement par téléphone au **02.33.91.30.27** ou par mail à l'adresse suivante **contact@smaag.fr**



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Granville Terre et Mer assure, en plus du contrôle, un suivi des réhabilitations des installations individuelles. Pour le contrôle des assainissements non collectifs réhabilitation, implantation ou vente contacter les services du **SPANC** au **02.33.61.95.96**



SERVICE EAU POTABLE

Les abonnés au service d'eau potable du Syndicat sont invités à composer le **02.33.91.62.51** pour tous problèmes ou renseignements.



ENEDIS

Numéro dépannage – urgence : **09.72.67.50.50**
Accueil distributeur Normandie : **09.69.32.18.41**



SERVICE URBANISME

Le service d'instruction des demandes d'urbanisme est basé à Bréhal au pôle de proximité 14 rue de la gare. Avant le dépôt de votre dossier en mairie, vous pouvez vous informer sur les règles d'urbanisme en vigueur dans la commune auprès de ce service d'instruction.

Sur rendez-vous uniquement du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30, de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. **02.14.24.20.44**
urbanisme@granville-terre-mer.fr

Gendarmerie de Sartilly **02.33.89.67.40**

Médecins de garde **116 117**

URGENCE		Qui appeler ?			
SAMU	POLICE SECOURS	POMPIERS	URGENCE SMS	EN MER	EUROPE
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par application ou SMS	Sauvetage en mer	→ Urgence médicale → Infraction → Péril